**Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique**
**Nouvelle génération (CLEA+)**
**de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole**
Il est lancé,

en partenariat avec :
la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie de Lille,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Département du Nord,

en lien avec :
le conseil départemental du Nord
le conseil régional des Hauts-de-France,

# un APPEL A CANDIDATURES

en direction des journalistes pour une résidence – mission
à des fins d'éducation aux médias et à l'information

Saison 2025/2026

# 1 La résidence – mission

## a) Contexte

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la Communauté de l'agglomération de Valenciennes Métropole, en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN – Nord) et en lien avec le conseil départemental du Nord et le conseil régional des Hauts-de-France propose une résidence - mission destinée aux journalistes.

Ce partenariat étroit existe depuis 2010 tout d'abord dans le cadre de résidences-mission intitulées « Artistes Rencontre Territoire Scolaire » (ARTS). Par la suite, il s'est déployé avec la signature de 2 Contrats Locaux d'Education Artistique (CLEA) successifs durant six années. Un CLEA nouvelle génération sera officialisé pour la période 2025-2028. Parallèlement, le territoire a mené déjà à cinq reprises des résidences-missions d'éducation aux médias et à l'information.

C'est dans ce contexte, fort d'une expérience solide que les partenaires sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux, qu'ils soient professionnel·le·s de la culture, de la santé, enseignant·e·s, amateur·rice·s, éducateur·rice·s, médiateur·rice·s, etc.

## b) Objectif de la résidence - mission à des fins d'éducation aux médias et à l'information

Le·la journaliste est invité·e à venir résider sur le territoire et à expérimenter différentes formes d'interventions avec ses habitant·e·s, en mobilisant, en première ligne, les très nombreux·se·s professionnel·le·s qui au quotidien les accompagnent à un moment ou à un autre de leur vie. Il est ici fait allusion aux professionnel·le·s de l'enseignement, de l'éducation populaire, de la culture, de l'information, de l'action sociale, de la santé, de la justice, du temps libre, etc. mais aussi aux relais bénévoles du monde associatif.

De façon plus précise, la résidence - mission s'adressera aux jeunes publics en temps scolaire et hors temps scolaire, de la maternelle à l'enseignement supérieur, ainsi qu'aux encadrant·e·s professionnel·le·s de ces jeunes publics : enseignant·e·s, professeur·e·s, animateur·rice·s, médiateur.rice·s, etc. voire même à un plus large public (au tout public, aux familles et aux parents).

La résidence aura différents objectifs :

- Faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- Sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression ;
- Donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et aider à son décryptage ;
- Encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale ;
- Donner des repères et des éléments de compréhension afin de pour pouvoir s'informer, s'exprimer librement, élargir son horizon, appréhender le monde dans toute sa complexité, et développer son esprit critique.

Le·la journaliste en résidence proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se

déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :

- Actions éducatives en direction des jeunes publics ;
- Actions de formation à destination des acteurs des champs de l'éducatif ; du social et du culturel ;
- Diffusion des productions du/de la journaliste invité·e, et des productions co-construites lors de la résidence.

Il est, par ailleurs, précisé au/à la journaliste candidat·e que des équipes artistiques en résidence - mission interviendront sur le même calendrier en 2025 et 2026. Des croisements entre le·la journaliste-résident·e et les artistes sont tout à fait envisageables pour ne pas dire encouragés. Ces présences artistiques sont accompagnées et coordonnées par une équipe composée d'un·e technicien·ne de la collectivité spécifiquement en charge de cette action, de responsables de structures culturelles et de conseiller·e·s pédagogiques et d'enseignants missionné·e·s.

Le·la journaliste-résident·e retenu·e bénéficiera également d'une coordination élaborée par le service culture de Valenciennes Métropole.

Pour la plus complète information du/de la candidat·e, il est utile de prendre connaissance de ce que recouvre une résidence - mission en cliquant sur le lien suivant :
https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale

## 2 - Cadre de la résidence-mission

### a) Précisions

En vue de cette résidence - mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, est recherché un·e journaliste professionnel·le (titulaire ou non d'une carte de presse) ayant une pratique pluridisciplinaire des médiums utilisés tels que le webzine, le podcast, l'image, le son, etc.

Ce présent appel à candidature est ouvert aux journalistes, français·e ou étranger·ère, maîtrisant l'usage de la langue française (oral et écrit). Le·la journaliste devra fédérer autour de sa présence et de sa démarche une large communauté : scolaire, éducative, associative et culturelle.

Cette résidence demande une entière disponibilité de la part du·de la journaliste durant toute la période. Néanmoins, en accord et concertation avec Valenciennes Métropole, le·la résident·e pourra exceptionnellement s'absenter afin de maintenir son activité professionnelle tout en gardant prioritaire la résidence - mission.

Il·elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

A noter : un appel à candidature à destination des artistes et des collectifs artistiques de tous domaines d'expression artistique pour 3 résidences-missions des fins d'éducation artistique et culturelle est également lancé. Il est précisé que les interactions entre les résidences, toutes soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont tout à fait possibles voire encouragées. Le thème sélectionné de ces 3 résidences-missions 2025-2026 est : « Un nouveau regard ».

Cette entrée thématique n'a pas de caractère obligatoire pour la résidence d'éducation aux médias et à l'information, mais le ou la journaliste peut s'en emparer s'il ou elle le souhaite. »

**Calendrier**

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, soit dix-sept semaines et de demie de présence effective (90 jours au total), à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période du 17 novembre 2025 au 17 juin 2026.

Phase 1. Découverte/immersion : **Du lundi 17 au vendredi 21 novembre 2025**

Phase 2. Conception collective des futurs gestes artistiques et des temps de diffusion : **Du lundi 12 au vendredi 30 janvier 2026**

Phase 3. Déploiement de la résidence-mission : **Du mercredi 11 mars au mercredi 17 juin 2026**

- **Phase 1. Découverte/immersion en amont des résidences-mission**

**Une phase de découverte du lundi 17 au vendredi 21 novembre 2025** est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que le·la journaliste retenu·e puisse se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de rencontre tout public.

Durant cette semaine, le·la journaliste participe à la « 27ème heure artistique » destinée aux enseignant·e·s du premier et second degrés et à tout·e·s professionnel·le·s du champ de la culture, du social, de l'animation. Lors de cette « 27ème heure artistique », il s'agit pour le·la journaliste de présenter son travail de la manière qui lui semble la plus appropriée. Cette présentation permet par la suite aux partenaires d'envisager une collaboration avec lui·elle.

- **Phase 2. Conception collective des futures interventions**

**Une phase du lundi 12 au vendredi 30 janvier 2026** d'une durée de 3 semaines est consacrée à la rencontre avec des équipes d'enseignant·e·s et/ou des équipes de professionnel·le·s de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateur·rice·s, éducateur·rice·s, médiateur·rice·s, professionnel·le·s de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice, des collectivités, etc. Il s'agit ici d'imaginer avec les parties prenantes les futures interventions.
A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter au/à la journaliste leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien.

- **Phase 3. Déploiement de la résidence - mission**

**Cette phase qui se déroule du mercredi 11 mars au mercredi 17 juin 2026** permet la mise en œuvre des interventions, certes légères et, à priori, éphémères à mener en direction des élèves et publics dont ces professionnel·le·s ont la responsabilité.

Chaque résidence - mission permet d'accompagner sous des formes très variées, un minimum de 15 structures différentes accueillant des élèves et des publics. Chaque intervention repose sur la mobilisation d'une équipe de professionnel·les et non d'un·e seul·e interlocuteur·rice.

### b) Conditions financières

Les contributions respectives de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution du·de·la journaliste.

**L'allocation forfaitaire de résidence pour le·la journaliste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut de·de la journaliste et/ou du régime auquel il·elle est affilié·e). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.**

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes
- la diffusion de son travail et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions du résident ; Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans les cours d'école, sur les lieux de loisirs, de travail, au sein d'un ehpad, etc.

**Il est demandé au·à la journaliste candidat·e de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.**

**Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti au·à la journaliste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé.** Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

**Frais annexes :**

- **Frais de déplacement**

Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge sur la base d'un forfait de 800 euros pour l'ensemble de la période par la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole. La collectivité prend également en charge, 4 voyages aller-retour du lieu de domicile au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine). En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge du·de la journaliste.

- **Hébergement**

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition du·de la journaliste sur le territoire.

- **Repas**

L'ensemble des repas est à la charge du·de la journaliste. Les repas ne pourront à aucun moment faire l'objet d'une demande de remboursement.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et du·de la journaliste est signé avant le début de la résidence-mission.

**Chaque activité organisée en collaboration avec un·e journaliste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et du·de la journaliste-résident·e sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.**

## 3 - Accompagnement

C'est la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole (et plus précisément son service Culture/Tourisme) qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action. Elle assure la coordination générale des résidences-mission.

À ce titre, elle :

- accompagne le·la journaliste afin de le·la guider dans leur découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de séjour et de travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer aux actions ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseur·e·s et des professeur·e·s référent·e·s, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des productions journalistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des projets qui peuvent en naître;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (rémunération, gestion du budget…).

Pour ces résidences-mission, la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole s'associe à une structure culturelle, appelée « marraine », qui sera identifiée dans les prochains mois. Dans le cadre de cette mission, elle :

→ Participe à l'organisation de la diffusion du travail du·de la journaliste, aux rencontres hors temps scolaire avec le concours des services de la communauté d'agglomération et celui des structures culturelles et associatives souhaitant accueillir l'un de ces temps ;
→ Apporte un soutien technique et logistique selon les besoins ;
→ Communique sur ces résidences-mission par le biais de ses propres supports de communication ;
→ Assure la gestion administrative de la résidence

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

→ Accompagnent le·la journaliste et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des rencontres/interventions avec notamment le concours des professeur·e·s missionné·e·s ou conseiller·ère·s pédagogique·s référent·e·s désigné·e·s par l'éducation nationale (DRAAEAC et DSDEN) ;
→ Organisent des temps de formation permettant aux enseignant·es, en particulier celles et ceux du premier degré de faire connaissance, de manière préalable à leur venue, avec le·la journaliste retenu. C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé « la 27e heure artistique » qui est ici en jeu.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil du·de la journaliste, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole en direction des différents acteur·rice·s de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission. Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole.

# 4 - Le territoire et les partenaires locaux

### a) Photographie du territoire

La Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) est composée de 35 communes pour un total de 192 471 habitants avec une densité de 730,6 habitants au km2 : Anzin, Artres, Aubry-du-Hainaut, Aulnoy-lez-Valenciennes, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Curgies, Estreux, Famars, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Maing, Marly, Monchaux sur Ecaillon, Odomez, Onnaing, Petite-Forêt, Préseau, Prouvy, Quarouble, Quérénaing, Quiévrechain, Rombies et Marchipont, Rouvignies, Saint-Aybert, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Thivencelle, Valenciennes, Verchain-Maugré, Vicq, Vieux-Condé.

Sa ville centre, Valenciennes, compte 44 043 habitants, soit 23% de la population de la communauté d'agglomération. La CAVM est frontalière à l'Est avec la Belgique. Les communes de l'extrémité nord du territoire font partie du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (1er PNR de France). Dans sa partie centrale, le territoire est composé de villes marquées par l'urbanisme minier. Au Sud et vers l'Est, l'agglomération est caractérisée par un paysage de campagne et de verdure, avec 23 communes rurales ou périurbaines de moins de 5000 habitant.es, soit les 2/3 du territoire. De nombreuses voies de communication traversent le territoire : autoroutes (A23, A2), voies ferrées et fluviales (Escaut).

Après le déclin de la mine et de la sidérurgie, l'agglomération a su rebondir avec un développement économique aujourd'hui fondé sur l'industrie et le tertiaire. Trois filières d'excellence sont mises en avant : les transports et mobilités (Toyota, Bombardier, Alstom…), la logistique (plateforme fluviale Contargo North France) et le numérique (label French Tech, école Rubika).

L'agglomération demeure néanmoins un territoire à la situation sociale fragile. Avec 59% de la population âgée de moins de 45 ans (chiffres Insee 2016), les jeunes représentent un enjeu important ; de nombreux établissements scolaires jalonnent le territoire entre écoles, collèges, lycées et structures d'enseignement supérieur (Université Polytechnique Hauts-de-France).

Le renouveau du territoire s'est également traduit dans les actions de renouvellement urbain depuis la fin des années 1990 sous le mandat de Jean-Louis Borloo. De même, le rayonnement culturel s'est développé notamment avec le musée Beaux-arts, le phénix créé en 1998, labellisé scène nationale Valenciennes, pôle européen de création ou encore le Boulon créé à Vieux-Condé en 2011, labellisé Centre national des arts de la rue et de l'espace public.

Berceau de l'exploitation charbonnière, Valenciennes Métropole fait partie du Bassin minier Nord-Pas de Calais inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2012. Sur un total de 353 éléments patrimoniaux repérés sur l'ensemble de ce territoire, 34 se situent sur la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole.

### b) Les partenaires locaux

Le territoire est traversé par cinq circonscriptions scolaires : Valenciennes-Centre, Valenciennes-Anzin, Valenciennes-Bruay, Valenciennes-Saint-Saulve, Valenciennes-Condé et très partiellement par une sixième: Valenciennes- Denain.

Cela représente pour l'enseignement public et privé : 140 écoles primaires, 37 collèges, 13 lycées généraux et/ou technologiques, 11 lycées professionnels, 1 université et plusieurs écoles supérieures d'enseignement. Ces différents établissements sont autant de potentiels lieux de diffusion, de rencontre, d'élaboration et de réalisation d'interventions journalistiques.

Les structures de loisirs, les associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, les équipements municipaux spécialisés sont tout aussi susceptibles d'être impliquées dans l'action, de la même manière.

Ce sont aussi, bien sûr, les partenaires culturels du territoire, particulièrement nombreux et dynamiques qui sont invités à l'être. Peuvent être cités sans prétendre, un seul instant, être exhaustif :

- le phénix scène nationale, pôle européen de création
- le musée des Beaux-Arts
- le lieu d'art contemporain l'H. du siège
- l'Espace Pasolini, laboratoire artistique
- le conservatoire à rayonnement départemental
- Art Zoyd, centre de création musicale
- la compagnie Zapoï

**à Anzin :**

- Théâtre d'Anzin

**à Aulnoy-lez-Valenciennes ;**

- l'espace culturel les Nymphéas

**à Fresnes-sur-l'Escaut :**

- le QuARTier
- le musée vivant des enfants

**à Marly :**

- Le tiers lieu Chez OSCAAR

**à Onnaing :**

- Le Tiers-Lieu La brasserie des Arts Joyeux (La Barjo)

**à Petite-Forêt :**

- l'espace culturel municipal Barbara

**à Saint-Saulve :**

- la MJC- Espace Athéna

**à Vieux Condé :**

- le Boulon, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public

Et sur tout le territoire :

- le réseau d'écoles de musique
- le réseau des acteurs de la lecture publique (BDP, réseau communautaire « Myriade » (8 équipements), autres médiathèques...)
- le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
- le réseau sportif

Et aussi, en raison de leurs missions à vocation régionale :

- le fonds régional d'art contemporain
- le centre régional de la photographie à Douchy-les-Mines

Afin de mieux faire connaissance encore avec le territoire d'action, le site de la communauté d'agglomération peut être utilement consulté :

http://www.valenciennes-metropole.fr/

Page Facebook : cleaValenciennesMetropole

## 5- Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les journalistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

## 6 - Faire acte de candidature

Chaque journaliste intéressé·e par cette offre est invité·e, avant toute chose :

→ à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du document intitulé Action culturelle et territoriale.

→ à bien prendre connaissance du déploiement de la démarche autour de l'éducation aux médias et à l'information dans la région Hauts-de-France. Éducation aux médias (culture.gouv.fr)

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche l'accueil du·de la journaliste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de projets ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche du·de la journaliste candidat· ;
- un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;
- une liste des différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponible spour une diffusion intensive sur le territoire.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : **clea.valenciennesmetropole@gmail.com**
**Objet : CLEA / Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole/ suivi du nom du·de la journaliste**

**La date limite d'envoi est fixée au 28/03/2025.**

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le·la ou les candidat·e·s présélectionné·e·s. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront du 19 au 23/05/2025. **Les noms des journalistes seront annoncés au plus tard le 13/06/2025.**

Il est précisé que si le·la journaliste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un·e même journaliste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

**Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :**
Eloïse PERMENT
03.27.09.61.38
eperment@valenciennes-metropole.fr

En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :
https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC